Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Mars 2013

N° 64

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Croix de fonte	*1*
Religieux	*2*
Pierres en lumière	*2*
Saint-Germain-de-Tallevende	*3*
Montaigu-les-Bois	*4*
Ponts sur la Sienne	*5*
Patrimoine rural	*5*
Champ-du-Boult	*6*
Villedieu	*6,8*
Moulins de Courson	*7*

Sommaire :

- Compilation de nouveaux articles destinés à apporter d'autres contributions à l'histoire des habitants de la vallée de la Sienne.

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Croix de fonte, arbres de vie

Les sépultures des cimetières du XVIe au milieu XXe siècle se couvrent de croix de fonte. Les exemples les plus anciens subsistent en Belgique. En Normandie, cet héritage funéraire en fonte s'apparente aux grandes productions industrielles du milieu XIXe jusqu'aux années 1950.

La diversité des décors, des symboles, est très grande et les dessinateurs, modélistes ont fait preuve de talent artistique. Jamais les cimetières au cours de cette période n'auront été aussi porteurs d'images, véhiculeurs de connaissance sous divers aspects. Leur apport iconographique pourrait trouver son équivalent avec les vitraux, un message, une interprétation se transmettent sous la forme d'images et la foi chrétienne y a une large part avec les représentations, les effigies : saints apôtres, évangélistes, vierge Marie, autres saints, vertus théologales, les objets évocateurs : calice, hostie, patène, burettes, étoles, encensoir, bénitier, ciboire, ostensoir, les symboles : triangle équilatéral, œil divin, nuées, rayons lumineux. Quelques repères évangéliques, quelques connaissance en libre pensée permettent d'associer les illustrations. La standardisation des productions appauvrissent les cimetières. Prenons pour exemple les arbres de vie en fonte dont la forme universellement reconnue s'apparente au gibet du Christ. Le terme désigne des croix formées de différents morceaux de bois émondés brélés par un lacet, un cordon, torsadé ou lisse, une liane de ronce, un ruban, un cuir.

Le dessinateur de ces croix de fonte a réalisé des copies d'écorces de diverses essences telles que chêne, merisier et autres essences plus difficiles à déterminer. Ce sont quelques fois des écorces très fines. Ces bois croisés sont parfois écôtés, cela rappelle l'émondage des arbres. Cet arbre de vie est aussi très proche de la tradition des croix et calvaires produits par le sculpteur Hernot de Lannion. La fonderie Portillon a préféré un arbre de vie totalement lisse, dont seule la base du tronc principal fiché en terre se fendille comme l'écorce qui se soulève. Ces croix sont accompagnées d'une profusion de fleurs, sur tige, en liane s'enroulant autour des branches de la croix, rompues, tressées ou brélées en couronnes. Les couronnes formées y sont tour à tour de roses, d'épines, de lierre, de chrysanthèmes, de lys, d'immortelles, de tanaisies, de volubilis, parfois mélangées. Ces croix plantées sur un Golgotha, et sur un certain modèle, jusqu'à être bloquée à sa base par un coin, sont accompagnées de végétaux sur tiges, épis de blé, de typhas (Massette), tiges de roses, de chrysanthèmes, d'iris, de lys, de houx, tous étant synonyme de filial attachement, d'amour, d'enracinement. Des efflorescences sur ces mêmes tiges, sont rompues, brisées par le vent, signes de mort pour elles, mais la plante enracinée continue de fleurir.

A cela s'ajoute des pièces assemblées au gré des demandes des acheteurs, le Christ, la Vierge sous une des multiples formes possibles, de l'Apocalypse à celle de Lourdes, un groupe sculpté dit piéta, les saintes femmes, les deux ou trois Marie, Marie-Madeleine, la Vierge et l'apôtre Jean.

Alors réfléchissons un peu avant de retirer ces objets du cimetière communal, sur ce qu'ils apportent à la connaissance universelle, à la méditation, au sens de la vie et de la mort, à la circulation paisible en ces lieux de mémoire. N'y a-t-il pas moyen d'en conserver pour garder du sens aux lieux, là où l'histoire de chacun d'entre nous les aura déposée.

Religieux du val de Sienne

Suite concernant Montbray : **Gendrin (Pélagie, Chantal)**, religieuse, institutrice à Pont-Hébert, 1873 (15 septembre) ; **Guérin (Lucie)** en religion sœur sainte Cécile, 1877 (5 octobre) ; **Legoupil (Ambroise)** prêtre à Brix, 1856 (13 août) ; **Lemaitre (Jules)** prêtre à Burcy, 1880 (8 mars) ; **Potrel (Arsène, Emile)** prêtre, curé de Catteville, 1901 (15 8bre) ; **Potrel (Clémence, Augustine)** en religion sœur saint Alphonse du Sacré cœur de Paris, 1901 (15 8bre), 1902 (10 mars).

Morigny : **Lemonnier (André)**, prêtre, 1865 (25 novembre), 1878 (26 août) ; **Lemonnier (Pierre)**, curé de Gathemo, 1865 (25 novembre) ; **Saliot (Eugénie, Catherine)** religieuse à Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1875 (13 décembre), 1879 (11 août), 1880 (26 juillet).

Percy : **Chatel (Jacques)**, prêtre desservant de Louvières (Calvados), 1862 (13 janvier) ; **Duval (Constant)** vicaire, 1869 (22 mars) ; **Hervy (Marie, Stéphanie)**, en religion sœur saint Basile, religieuse ursuline à Avranches, 1861 (28 août), 1862 (16 mai) ; **Hurel-la-Fourrière (Prosper)**, prêtre, 1870 (8 janvier) ; **Lebouteiller (Aimée, Adèle)** en religion sœur Marthe 1877 (14, 21 mai, 5 septembre) ; **Lefranc (Louise, Eugénie, Félicie)** religieuse à Valognes, 1891 (22 février) ; **Legoupil (Constantin, Ambroise, Alexandre)**, curé, 1864 (septembre, 10 décembre), ACP Villedieu, volume 132, folio 5, case 6 ; **Lemare (Jules)**, prêtre vicaire à Saint-Clair, 1884 (18 février) ; **Lemare (Maria, Almaïde)** en religion sœur saint Norbert, institutrice à Saint-Vaast-la-Hougue, 1884 (18 février), Paris, 1902 (23 janvier) ; **Lemazurier (Octave, Pierre)** prêtre à Roncey, 1880 (4 mai) ; **Lhermitte (Julien, Marcel)** curé d'Orglandes 1947 (30 décembre) ; **Marquet (Alphonse, Joseph)**, secrétaire particulier de Mgr Grente 1948 (14 avril) ; **Villain (Jeanne, Charlotte)** religieuse à Gasny (Eure) 1878 (17 octobre).

Rouffigny : **Havard (Louis, Oscar)** prêtre, curé, 1844 (9 décembre), 1854 (7 avril), 1856 (1er février, 19 avril, 2 juillet, 6 novembre), 1865 (3 février) ; **Havard (Louis, César)** 1863 (29 décembre) ; **Lethimonnier (Guillaume)** prêtre, 5 E 16776, folio 233.

Saint-Denis-le-Gast : **Couvert (Victor, Auguste)** élève ecclésiastique, puis élève au séminaire de Coutances, 1848 (7 juin), 1849 (26février) ; **Frican (François)**, prêtre, 1844 (28 juin) ; **Gazengel (Louis, Eugène, Isidore)** curé, 1953 (30 janvier) ; **Lecordier (Marie, Virginie)** religieuse de Saint Vincent de Paul, religieuse au Quesnay, 1885 (13 avril), 1900 (3 janvier) ; **Lefranc (Alfred)**, prêtre, 1865 (7 mars) ; **Lefranc (François)** curé, 1846 (13 juillet), 1882 (7 janvier) ; **Lehaut (Désiré, Auguste)**, curé de Saint-Malo-de-la-Lande, 1900 (18 février) ; **Leroux (Louis, Aimable)** prêtre, 1881 (26 avril) ; **Letouzey (Alexandre)**, prêtre, instituteur, 1864 (16 juillet) ; **Letousey (Désirée, Euphrasie)** religieuse à la communauté des Augustines de Coutances, 1877 (17 janvier), 1884 (3 mars) ; **Levert (Georgette, Marie)** en religion soeur sainte Blanche, religieuse du sacré cœur, demeurant à Saint-Vaast-la-Hougue, 1953 (2 juin) ; **Morin (Louis, Léonor, Frédéric)** curé, 1885 (15 juin, 7 novembre) ; **Provost (Léon, Emile)** curé à Saussey, 1901 (19 juin) ; **supérieure générale** de la congrégation du Sacré cœur de Coutances, 1880 (27 janvier).

Sainte-Cécile : **Baillehache (Jean, François)** prêtre 1869 (26 mai) ; **Barbé (Louis, Marie)** curé de La Chapelle-Cécelin ; **Denot (Charles, André)** curé de Sainte-Cécile ; **Houssard (Julien)** curé de Husson, 1881 (10 juin) ; **Huard (Jacques, Edouard)** vicaire à Contrières ; **Huard (Jean, Désiré)** desservant, 1859 (14 novembre) ; **Joubert**, curé de Pont-Farcy, 1860 (17 décembre) ; **Lebeurier (Pierre, François)** prêtre archiviste à Evreux, 1863 (12 juin) ; **Pitel (Joseph, Louis)** prêtre, ancien curé de La Bloutière, demeurant à Villedieu, 1867 (3 avril), 1872 (2 janvier).

Saultchevreuil-du-Tronchet : **Année (Louis, François, Théodore)** curé, 1872 (24 mai) ; **Lecharpentier (Thomas)** prêtre, 1841 (1er juillet), 1848 (4 janvier) ; **Lhermitte (Mélanie)** religieuse de la Providence d'Evreux, résidant à Broglie (Eure) 1871 (19 août) ; **Loyer (Cénéric)** prêtre décédé à Saint-Sébastien-de-Raids 1870 (11 août).

Sourdeval-les-Bois : **Bourdon (Félicité, Augustine)** religieuse à Avranches, 1861 (2 7bre) ; **Hecan (Jean)**, prêtre, 1845 (26 Xbre), 1868 (25 juin) ; **Lefranc (Hyacinthe)** prêtre à Grimouville, 1950 (12 septembre) ; **Lemercier (Charles, François)** prêtre, 1868 (25 juin) ; **Piron (Hippolyte)** prêtre, 1882 (14 juin, 20 juillet), 1883 (2 janvier)

Trinité (La) : **Cheftel (Marie, Françoise, Caroline)** religieuse demeurant à Turin (1897 (22 novembre) ; **Théault (Jean-François)**, curé, 1856 (2 janvier), 1861 (17 mai).

Ver : **Gaunel**, ancien curé, 1845 (19 mai) ; **Lechevallier (Victor, Auguste)** curé desservant, 1906 (14 novembre)

Villebaudon : **Vimard (Jean-Louis)** desservant de La Haye-Bellefond, demeurant à Villebaudon, 1861 (7 septembre) ; **Voisin (Rosalie, Adelaïde)** religieuse à Douvres, 1876 (10 mai). A suivre…

Pierres en lumière : la nuit du 18 mai 2013

Les lavoirs de Villedieu restaurés par la ville avec l'accord des propriétaires, seront l'objet de cette manifestation « **lavoirs en lumière** » proposée par la Fondation du Patrimoine. Ils seront animés au cours de la nuit du samedi 18 mai 2013. Deux représentations théâtrales sous le titre « le lavoir » seront proposées, une 1ère fois à 19 heures et une seconde fois à 22h. Cette manifestation sera conjointement organisée avec le concours des musées municipaux (Philippe Clairay), la municipalité (sous la conduite des élus MM Martine Lemoine, adjointe à la culture, Daniel Macé, maire, et la cour du foyer sera pour l'occasion mise en valeur nocturne et servira de base de départ pour la douzaine de laveuses bénévoles qui se rendront en cortège animé vers le lieu de travail. La pièce se situe dans le temps à la veille de la déclaration de guerre du 3 août 1914. Ces comédiennes sont connues pour avoir contribué à la valorisation de ce patrimoine. Ce choix s'imposait du fait de la restauration conduite par deux architectes, messieurs Letourneux, architecte DPLG de Saint-Hilaire-du-Harcouët et Germaine, architecte des bâtiments de France et du patrimoine au STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine).

Titre clérical en faveur de Michel Anger à Saint-Germain-de-Tallevende

Du treizième jour d'août mil sept cent soixante-seize, avant midi à Villedieu, en l'étude, devant nous notaire royal audit siège de **Villedieu** et notaire royal apostolique pour le diocèse de **Coutances** au bailliage dudit lieu résidant à **Villedieu** soussigné furent présents **Michel et Pierre Angers**, frères, laboureurs, de la paroisse de **Saint-Germain-de-Tallevende**, y demeurant, diocèse de **Coutances**, lesquels pour seconder le pieux dessein qu'a maître **Michel Angers**, acolyte, fils dudit **Michel et de Marie Barbot**, de se faire promouvoir aux ordres sacrés sous le bon plaisir de Dieu, de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Coutances et avec messieurs les supérieurs sachant les dits **Angers**, père et oncle dudit aspirant qu'il lui est nécessaire pour cet effet d'un titre clérical jusqu'à la concurrence de cent livres de rente viagère, ont volontairement , faveur, créé sur leurs biens meubles et immeubles présents et à venir indivisément assis et constitué le dit nombre de cent livres de rente viagère au nom et bénéfice dudit sieur **Michel Angers**, acolyte, pour lui servir de titre clérical pendant sa vie, laquelle rente commencera à courir comme du jour il sera promu à l'ordre de sous-diacre dans un an, à avoir et prendre pendant sa vie sur tous les biens meubles et immeubles présents et à venir, desdits constituants, indivisément, spécialement sur le lieu et terre du **Montier** à eux appartenant encore indivis située au bourg de **La Lande-Vaumont**, en ledit diocèse de **Coutances**, se consistant ladite terre en un plant, maison manable, grange et étable, un autre plant y attenant vers le nord, une maison à côté , un pré appelé « **la Nouette** » y joignant une portion en landage joignant aux dits plants et pré vers le midi, lesdits fonds faisant joint et sur des autres parts à **Guillaume Angers**, au chemin allant de l'église au presbytère, à **Jacques Roussin** et à **Jean Amant**, en une autre pièce labourable nommée « **La Crière** » et deux autres petites pièces au bout nommées « **les Raulins** » étant au bout de « **La Crière** » vers le levant, le tout faisant joint et but à **Guillaume Duhamel** à **Jacques Roussin** et au **chemin du moulin**, une autre pièce nommée «**le Champ Bisson** » bordant **André Duhamel** du levant et nord, du midi à **Jean Amant** et à **Jean Porquet**, et finalement sur un pré nommé « **le pré Duguey** » situé en la paroisse de **Saint-Germain-de-Tallevende** où il joint et butte audit **Porquet**, au midi, au chemin allant de **Tallevende** à **La Lande**, au couchant, à **Henri Le Montier** (..) que du nord, et un autre pré nommé « **le Coignet** » joignant au levant **Jean Aumont**, du midi au sieur curé de La Lande, du couchant à **Michel Rondel** et du nord audit **Roussin** de la paroisse de **La Lande**. Tous lesquels fonds de contenance ou intégrité d'environ vingt-huit vergées demeurant spécialement affectés au paiement et faisance desdits concleures des rentes viagères sans déroger à l'obligation générale ci-dessus, laquelle rente lesdits sieurs constituant s'obligent payer annuellement audit sieur aspirant de quart en quart ou exemption à par préférence à toutes celles rentes et charges quelconques. Ce fait en la présence de **Robert des Mazures, sieur de la Chastellerie**, de maître **Michel Morcel**, vicaire à **Saint-Martin-de-Tallevende** sur dit diocèse de **Coutances**, lesquels ont certifié et attesté que les dites terres et maisons désignées sont de la plus grande valeur que les dits concleures de rente viagère et pour plus grande assurance se sont conjointement et indivisément avec lesdits sieurs **Anger frères**, soumis s'obligent faire lesdites concleures de rente viagère audit sieur aspirant sur lesdits fonds affectés et sur tous les autres biens desdits constituants à quoi ils ont même chacun de leur chef obligé conjointement tous leurs biens venus et à venir et s'en sont rendus garants et responsables sauf leur recours le cas arrivant sur les dits Anger constituant sans rappeler ledit sieur aspirant donc et par ainsi contrat fait et passé présence de **Pierre Vigeon** de la paroisse de **Saint-Germain-de-Tallevende** et de **Guillaume Levesque** laboureur demeurant à **La Lande-Vaumont**, témoins signés avec lesdits constituants, lesdits cautions et nous dit notaire et après lecture faite.

Signatures : Michel Anger, Pierre Anger, M Morcel, vicaire de St Martin-de-Tallevende, Desmasures, Pierre Vigeon, Guillaume Levesque, Lefèvre.

Notariat apostolique de Villedieu, volume non coté aux archives départementales de la Manche.

La société Bellot et l'usine de chaudronnerie à Montaigu-les-Bois, section de l'Orbehaye

Un acte de société constituée est enregistré le quatorze mars 1885 (3 Q 4250, SSP Gavray, folio 81-82, cases 8-9, 1-4), sous seing privé daté du 5 mars 1885 entre : **Bellot Henri**, industriel à Montaigu-les-Bois, section de l'Orbehaye - **Néel, Jean-Baptiste, Aimable, Edmond**, négociant à Villedieu - **Grimoult Félix, Alfred**, négociant à Villedieu, pour l'exploitation du commerce de chaudronnerie à l'usine de l'Orbehaye, commune de Montaigu-les-Bois. La durée de la société est fixée à dix ans. Elle sera en nom collectif à l'égard de Bellot et en commandite à l'égard de messieurs Néel et Grimoult qui ne seront engagés que jusqu'à concurrence de leur mise de fonds. La raison sociale sera « **Bellot et Cie** ». Bellot est chargé d'acheter au nom de la société l'immeuble situé à L'Orbehaye appartenant à la liquidation de la « **société des cuivreries manufacturées de Lyon** » pour le prix de huit mille francs. La société est constituée avec soixante mille francs apportés par monsieur Grimoult à concurrence de trente mille francs, 30 000 francs ; par monsieur Bellot à concurrence de vingt mille francs, 20 000 francs ; et par monsieur Néel à concurrence de dix mille francs, 10 000francs ; total : soixante mille francs, 60 000 francs. Moitié de cette somme sera versée le 12 mars 1885 et l'autre moitié le 31 mai prochain, à l'exception d'une somme de cinq mille francs pour le paiement de laquelle, un délai qui ne pourra excéder trois années est accordé à monsieur Bellot. Monsieur Bellot sera directeur de l'exploitation et gérera la société ; à cet effet il sera logé, chauffé, éclairé au compte de la société et de plus recevra un traitement annuel de cinq mille francs et une remise de 1% sur les marchandises vendues. En cas de mort de monsieur Bellot, la dissolution de la société aurait lieu de plein droit –en cas de mort de l'un des associés commanditaires, la société ne sera pas dissoute et les héritiers ne pourront exiger le remboursement de l'apport du défunt que dans un délai de deux ans, et pendant lequel délai cet apport ne produirait que des intérêts à 5 %. Le gérant a tous pouvoirs pour faire au compte de la société toutes les publications nécessaires pour rendre la société conforme aux dispositions. Une procuration est signée ce même jour de monsieur Henri Bellot, industriel à Montaigu-les-Bois, à François Blin, agent d'affaires à Villedieu, pour faire le dépôt de l'acte de société ci-dessus, enregistré au greffe du tribunal de commerce de Coutances et au greffe de la justice de paix (3 Q 4250, SSP Gavray, folio 82, cases 5).

Une quittance par le syndic de la société anonyme « les cuivreries manufacturées de Lyon » dont le siège est à Villeurbanne (Rhône) à Henri, Joseph Bellot, directeur de l'usine de l'Orbehaye, agissant en sa qualité de gérant de la société « Bellot et Compagnie » de 8000 francs, prime d'acquisition suivant les actes des 13 avril et 7 décembre 1885 est enregistrée le décembre 1885 en 3 Q 4207, folio 36, cases 5-7.

Un acte d'adjudication (Julien, Cyrille Guernier, notaire à Gavray, 5 E 30159) en un seul lot des immeubles dépendant de la société de l'usine de l'Orbehaye, est signé le six juin 1893 entre Félix, Alfred Grimoult, négociant, demeurant à Villedieu ; Françoise, Claudine Colomb, propriétaire, demeurant à Villedieu, veuve d'Henri, Joseph Bellot ; Jean, François, Frédéric Adam, principal clerc de notaire à Gavray ; agissant au nom et comme mandataire de Marie, Berthe Bellot, demeurant à Mohon dans les Ardennes ; Emile, Georges Bellot, demeurant à Marseille ;monsieur Adam, comparant et mandataire d'Hubert, Armand Osselet demeurant à Monthermé, dans les Ardennes, tuteur de Léon, Henri, André Bellot, étudiant à l'école Polytechnique. Une insertion a été publiée dans l'hebdomadaire « le journal de Coutances » du 13 mai 1893, laquelle informe qu'une vente par licitation d'une usine pour la fabrication de la chaudronnerie actuellement en ruines, connue sous le nom d'usine de l'Orbehaye, située à Montaigu-les-Bois, section de L'Orbehaye, dépendant de la société ayant existé entre monsieur Henri Bellot, décédé le 1er mars 1890, monsieur Jean-Baptiste, Aimable, Edmond Néel, négociant à Villedieu, monsieur Félix, Alfred Grimoult, négociant au même lieu. La désignation du lot unique se consiste en une usine pour la fabrication de la chaudronnerie comprenant divers bâtiments d'habitation et d'exploitation actuellement en ruines (cette usine ayant été détruite par un incendie), cours, jardins, bief, portion de terre en herbe ou pré y attenant, le tout contenant en totalité environ quatre-vingt-quatorze ares, aborné par monsieur Leroy, la rivière la Sienne, un chemin et autres. Cette vente poursuivie aura lieu à la requête de Félix, Alfred Grimoult, négociant demeurant à Villedieu, Françoise, Claudine Colomb, ayant demeuré à Avranches et à Montaigu-les-Bois, demeurant actuellement à Nice, veuve d'Henri, Joseph Bellot, ayant pour avoué, maître Daniel ; contradictoirement avec Hubert, Armand Osselet, demeurant à Monthermé tuteur de Léon, Henri, André Bellot, ayant pour avoué, maître Jean ; Marie-Berthe Bellot demeurant à Mohon, Emile, Georges Bellot, soldat, domicilié à Biskra (Algérie) ayant pour avoué, maître Daniel, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Coutances le vingt-huit février 1893 et en présence de Ferdinand, François Judy, propriétaire, demeurant et domicilié à Montaigu-les-Bois, subrogé tuteur du mineur Bellot. Mise à prix ouverte sur la base de 2 000 francs. Tous les immeubles désignés ont été portés par une seule enchère par monsieur Emile, Félix Grimoult, négociant, demeurant à Villedieu et la vente se fait à son profit (3Q 4219, folio 22, cases 2-5). Le cahier-des-charges est défini le 12 mai 1893 chez le même notaire et enregistré dans les ACP de Gavray le 21 mai suivant (3 Q 4219, folio 15, cases 18, 1). La vente des marchandises et objets mobiliers au terme de la société suite au décès à Montaigu-les-Bois d'Henri, Joseph Bellot le 1er mars 1890 est enregistrée en 3 Q volume183 (Villedieu), folio 49-50, cases 4-9, 1. La liquidation et le partage des biens et valeurs est enregistrée le 2 8bre 1893 (3 Q 4219, folio 62-63, cases 7-9, 10-18, 1-9). L'inventaire après-décès dudit Henri, Joseph Bellot, directeur de l'usine de chaudronnerie est enregistré le 28 mai 1890 (3 Q 4214, folio 39, case 13-15).

Les ponts sur la Sienne d'après quelques sources archivistiques à Caen

Il y a des saisons que la rivière de Sienne n'est qu'à un certain degré de grandeur, et que ses habitants la passent au moyen d'échelles et de planches, et dans la sècheresse de l'été, ils la passent quelques fois par les dehors du pont (Montceaux), par-dessus des pierres, mais ces passages sont périssables (doléances pour la Manche).

D'après la situation de la généralité de Caen en 1700, la situation des ponts est la suivante :

Baleine (La) : planche sur la rivière pour aller de Guéhébert, Grimesnil, Saint-Denis-le-Gast et autres paroisses à Villedieu.

Cérences : planches des moulins de Saint Nicolas, du pont de l'Epiney, où il y avait autrefois un pont de pierre dont il ne reste plus que quelques vestiges, que les grands chemins pavés qui y aboutissaient et qui est très nécessaire à cet endroit.

Gavray : pont du bourg de Gavray

Hyenville : le pont de Hienville rebasty de neuf il y a neuf à dix ans (vers 1780) qui relie le grand chemin de Coutances à Grandville, pont neuf, pont de la Roque. Le pont de Hyenville est connu depuis la plus haute antiquité est réparé en 1447.

Montchaton : pont de la Roque qui est fort large à cet endroit sur le grand chemin de Coutances à Grandville, à l'entrée de son estuaire où se fait sentir journellement le flux et le reflux de la mer (11 arches), ruiné en 1789.

Quettreville-sur-Sienne : obtenir la réparation de l'ancien pont qui est rompu et en débris (1789). Il n'en restait plus qu'une seule arche en 1788, les autres étaient détruites. Une requête fut adressée au mois de mars 1788 pour sa reconstruction.

Villedieu : pont Picard, pont de l'hôpital, pont Chignon reconstruit au début du 18e siècle (2 arches, 33 pieds de long, 24 pieds de large, pavé aux extrémités), pont de pierre reconstruit en 1696, puis nouveau tablier de béton.

Sur l'Airou : les ponts de Saint Crespin, pont Izabelle, pont Dairou.

Sur la Soulles : les planches de la Retoure, Savigny, du Ridel, de la Bonne eau.

Série « C1411-1412 » aux archives départementales du Calvados :

Dossiers :

Cérences : pont de Lépiney (reconstruction)

Davière (pont de la) sur la Sienne (construction)

Gavray : pont sur la Sienne (reconstruction)

Hambie : pont proche de l'abbaye (reconstruction)

Sainte-Cécile : construction d'une liaison sur la grande route

C3889 : deux ponceaux pour la traverse des deux bras de la Sienne.

C3891 : sur la requête de Marguerite Le Ballais, veuve de Crespin, le bas de Beauchamps, qu'il lui soit permis d'enlever les terres provenant des fouilles du nouveau canal conduisant les eaux de la rivière d'Airou sous l'arche nouvellement construite sur la route de Villedieu à Granville, d'employer lesdites terres au remblais de l'ancien canal et de jouir en propriété de la surface du terrain de l'ancien canal (1787).

C6669 : cours d'eau, inondations

Lutter contre la disparition et la dénaturation du patrimoine rural pour conserver un art de vivre

On s'en rend compte surtout après les grands épisodes venteux ou neigeux. Les petits édicules déjà fragiles n'ont pas toujours résisté aux poussées du vent, au poids de la neige, et ils ne sont plus du tout prioritaires aux yeux de leurs propriétaires qui les laissent s'éroder. Leurs murs sont plus fragiles, les moellons appareillés à l'argile se désolidarisent au fur et à mesure du détrempage du liant. La masse s'affaisse hiver après hiver et l'on n'a plus que d'anciens bâtiments informes. Hors c'est toute une mémoire qui disparaît. Lequel d'entre nous au cours de balades dans les chemins, et sur les petites routes n'a pas rencontré et n'a pas été séduit par ces modestes constructions sous forme de boulangeries domestiques, poulaillers, pigeonniers, fuies, puits, fontaines, burets, lavoirs, typiques de la société rurale, de son savoir-vivre, de son savoir être ?

Ils ont, pour la plupart, perdu leur raison d'origine, et cela les fragilisent davantage. Ils sont aussi dénaturés, détournés de leur utilité originelle. Qui peut rester insensible à l'inexorable transformation des anciens moulins, usines, fabriques en résidence. Certes c'est un choix qui permet de maintenir un bâtiment vivant mais à quel prix ? Nombre de maisons anciennes, de maisons de maître, voir même des manoirs, d'anciennes chapelles, font les frais de mêmes dénaturations. Peut-on être satisfait de voir des huisseries de fabrication industrielle, en des essences exotiques, inadaptées de taille et de forme pour des baies anciennes que l'on n'hésite plus à modifier. Et c'est ainsi que le caractère même du bâtiment disparaît. Certains ont acquis le statut de petits monuments mis en valeur. Des aides peuvent être accordées aux propriétaires amoureux de leur héritage dans la mesure où ils en conserve l'identité. Restaurer sans dénaturer, c'est contribuer au maintien de la qualité de vie.

Prise de possession de Thomas Joubin à Champ-du-Boult

Du septième jour de septembre mil sept cent soixante-seize avant midi nous **Jean-Baptiste Lefèvre**, notaire du roi au siège de **Villedieu** et notaire royal apostolique pour le diocèse de Coutances au bailliage de **Coutances** dudit lieu à la résidence de **Villedieu**, soussigné, vertu du visa ou collation accordée à discrète personne maître **Thomas Joubin**, natif de la paroisse de **Saint-Brice-de-Landelles**, vicaire de l'église collégiale et chapelle royale de la ville de **Mortain**, y demeurant, diocèse d'Avranches par monsieur **Valesque**, vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime **Ange, François de Talaru-de-Chalmazel**, évêque de **Coutances**, en date du cinq de ce mois, signée de mon dit sieur **Valesque** et plus bas, de mandato, signé **Lebarbier**, secrétaire, scellée d'un cachet en marge aux armes de mon dit seigneur évêque et insinué au greffe des insinuations ecclésiastiques dudit diocèse de **Coutances** le même jour par le sieur **Ménard** qui a reçu deux livres et a signé pour le bénéfice cure, église paroissiale de la paroisse de **Champ-du-Boult** en ce dit diocèse de Coutances, actuellement vacant par le décès de maître **Jacques, François Pasturel**, dernier curé titulaire immédiat possesseur paisible d'icelui faisant la présentation et nomination audit bénéfice cure de la personne dudit sieur **Joubin**, prêtre, faite par Messire **Pierre, Charles, Gabriel de Billeheust**, écuyer, seigneur et patron présentateur dudit lieu et bénéfice dudit **Champ-du-Boult**, passée devant **Georges Jullien** notaire à **Mortain** le trois de ce mois attestée, contrôlée au bureau dudit lieu le même jour par le sieur **Du Coudrey** qui a reçu sept livres, signée, scellée et insinuée audit greffe des insinuations ecclésiastiques de **Coutances**, ledit jour cinq de ce mois. Nous susdit **Lefèvre**, notaire royal apostolique de la réquisition et présence dudit sieur **Joubin**, accompagné de discrète personne maître **Louis Le Do**, prêtre, chanoine en l'église collégiale et Sainte Chapelle royale de **Mortain**, prébende du **Husson**, en cette qualité seigneur et patron au bénéfice cure de **Husson** à défaut en ce pour l'absence et du consentement verbal de **Jean-Jacques Lanon** curé de **Clinchamps** et doyen du doyenné du **Val de Vire**, sommes exprès transporté en la dite paroisse de **Champ-du-Boult** où étant, avons mis et installé ledit maître **Thomas Joubin**, prêtre, en la possession réelle, corporelle et actuelle de la dite cure et église paroissiale du **Champ-du-Boult** et de tous les fruits, profits, revenus, et émoluments, libertés et honneurs quelconques en dépendant, avec la libre entrée en ladite église par la porte principale d'icelle prenant l'eau bénite, se prosternant à genoux devant le crucifix et grand autel, baisant icelui grand autel, récitant prières, touchant le tabernacle, le missel et les ornements destinés à faire le service divin, allant aux fonts baptismaux, les touchant, prenant séance dans la chaire et place rectorale du chœur, sonnant la cloche, ayant gardé et observé les autres formalités requises nécessaires, à laquelle prise de possession par nous notifiée fait connaître et publiée à haute voix et intelligible voix aux personnes présentes, aucun ne s'est opposé, et leur avons fait lecture de la présente et exhibition de la dite collation de présent en nos mains et aussitôt lecture faite par nous rendue audit sieur **Joubin**, curé, présent en personne qui s'en est saisi, partant, nous en demeurons bien et valablement déchargé, dont du tout ledit sieur **Joubin** nous a demandé acte qu'accordé lui avons pour lui valoir ce qu'il appartiendra. Fait et daté ledit jour et an en la dite église du **Champ-du-Boult** aux présences de maître **Etienne Vauvert**, prêtre, vicaire de la dite paroisse de **Champ-du-Boult**, de sieur **Jean-Baptiste Mauduit**, chirurgien, **Jacques Mauduit, la vallée**, garde de la forêt royale de **Saint-Sever** et autres, tous demeurant audit **Champ-du-Boult**, témoins, signés avec ledit sieur **Joubin**, curé, ledit sieur **Le Do**, chanoine pour le doyen, et nous notaire apostolique après lecture faite (notariat apostolique de Villedieu, non coté, folio 331-332).

Le moulin Lechevallier à Villedieu

Le moulin que beaucoup connaissent actuellement sous le nom de « moulin Lechevallier » était anciennement connu sous le nom de « moulin de Villedieu ». Une vente et une cession du fonds de commerce sont enregistrées le 23 octobre 1944. Elles ont lieu à l'initiative d'Emilienne, Germaine Lechevallier dont l'époux, Jules, Constant était décédé depuis le 16 février 1944, à Auguste, Clément Lechevallier, grainetier à Villedieu et Paul, Emile Lechevallier, meunier audit Villedieu.

La famille Lechevallier a fortement imprimé l'actuel édifice qui n'a plus guère de point commun avec l'ancien bâtiment industriel au cœur de la cité. Lorsque Célina, Augustine Tétrel, épouse de Jules, Constant Lechevallier dont elle était mariée à Ver depuis le 25 novembre 1897, décéda le 21 octobre 1919, elle transféra le patrimoine de la communauté à ses trois enfants : Auguste, Clément, Joseph, né à Ver le 23 novembre 1899 ; Emilienne, Germaine, née à Ver en 1903 et Paul, Emile, René, né à Ver le 25 juillet 1904, parmi lequel se trouve une propriété dite « le moulin de Villedieu » située en ladite ville, rue du pont Chignon, près de l'église, comprenant un bâtiment principal couvert en ardoises, distribué en caves

Courson : le moulin de Quérité et le Grand moulin de Courson

La commune de Courson est traversée par la Sénène, petit cours d'eau, long de 14, 200 km, et un des premiers affluents de la rive droite de la Sienne. Elle prend sa source au Brieu, village de la commune de Sept-Frères, canton de Saint-Sever et se jette dans la Sienne au village des Ponts à Beslon. Le cours d'eau alimentait deux moulins sur ladite commune de Courson, objets de cette notice : le moulin de Quérité et le grand moulin. Ces deux moulins situés sur la rivière Sénène viennent de la succession de Philippe Guérin, mort il y a plus de quarante ans à la date de cet acte. L'abbé Guérin, son fils héritier, décédé le 30 novembre 1818, était succursaire de la Villeneuve au diocèse de Mantes. Ces mêmes immeubles avaient été acquis de la dame Françoise, Marthe de Clinchamps le 5 avril 1755 (maitre Loysel, notaire à Saint-Sever).

Le grand moulin est à trois tournants d'après l'acte de vente daté du 16 août 1841

(notariat de Montbray en 5 E 7536). Il est travaillant et ses ustensiles généralement quelconques, tant au dehors qu'au-dedans, sont compris dans la vente. Il se consiste en un bâtiment neuf contenant dans son appartement

les mécaniques et les ustensiles dudit moulin et servant pour le surplus de cave, écurie, chambre, grenier, retraite à porcs. Les terres se consistent d'un plant de pommiers, deux portions de pré d'une superficie de 27 ares. Le moulin à huile dit « de Quérité » se compose de quatre tournants dont trois à blé et un à huile et des travaillants vivants avec tous ses ustensiles. Il se consiste en un grand de bâtiment dont un appartement contenant les trois moulins. Le moulin de Quérité est à nouveau vendu le 11 septembre 1875 par Louis, François Pinel, ancien meunier à Courson, désormais boulanger à Fontenermont, à Constant, Victor Prenveille, garçon meunier et à Pauline, Emilie Lemasson, son épouse, demeurant à Beslon. Le moulin de Quérité renferme trois tournants et se compose d'un corps de bâtiment renfermant les moulins, chambres au-dessus, cave, pressoir, deux autres chambres au-dessus, étable, grange, charreterie, grenier, d'un jardin légumier, plant de pommiers, trois petits prés, le tout de 70 ares ainsi que le pré au cellier de 12 ares, au village des hauts vents, le champ de la crière en labour de 40 ares la pièce de terre appelée l'acre, de 50 ares, tous ces immeubles situés à Beslon. Le pré au cellier avait été vendu par Jacques Deschamps, propriétaire à Courson, à Louis, François Pinel, meunier, demeurant à Courson (maitre Godefroy, notaire à Villedieu : 5 E 16825). Une vente par adjudication du moulin de Quérité a lieu le 24 mars 1881 (maitre Regnault, notaire à Montbray), à la requête de Constant, Victor Prenveille et sa femme, pauline, Emilie Lemasson au

profit de Gustave, Denis Eudeline, meunier à Courson, moyennant 10740 francs (3 Q 5910, ACP de Percy, folio 5-6, cases 7-8, 1-8, 1-4). Le moulin est toujours à trois tournants dont le 1er est affecté au froment, le second pour l'orge et le 3e pour l'orge et l'avoine. Le moulin retient en 1935 l'attention du service hydraulique en raison d'une inondation causée par un exhaussement exagéré du plan d'eau, non fondé (fonds de la Sous-préfecture de Vire : Z 2864, dossier 1236 aux archives départementales du Calvados).

Le grand moulin de Courson au village de la Villorie, est à nouveau vendu le 16 juin 1888 (maître Charuel, notaire à Montbray : 5 E 7591) par Augustine, Geneviève Chevrel, épouse autorisée de Jacques, Victor Gendrin, demeurant à Montbray, à Jules, Louis Chevrel, meunier à Montbray. En effet, Auguste, Antoine Chevrel, meunier et Rose Blouet, son épouse, mariés en 1841, avaient acquis le grand moulin à trois tournants constitué de bâtiments d'habitation et d'exploitation et divers immeubles d'un seul tenant (C 584-590 et 590 bis) de Pierre, Gustave Boissel, demeurant à Paris ; Léon, Honoré Boissel, demeurant à Courson et Arsène Boissel, ancien meunier, demeurant aussi à Courson, selon qu'il résulte d'un procès-verbal d'adjudication daté du 14 juin 1862 et d'un procès-verbal dressé par maître Legueut, notaire à Saint-Sever, ainsi qu'un cahier-des-charges par le même notaire, le 17 avril de la même année.

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

sous terre, un rez-de-chaussée renfermant le mécanisme de quatre moulins, les meules et les bluteries, une grande chambre et deux cabinets à

l'étage, auquel on accède par un escalier extérieur en pierres, le grenier étant au-dessus, une chambre avec un grenier édifiés sur le noc, auxquels on accède par ledit escalier extérieur et contigus au bâtiment principal. Les roues hydrauliques actionnant les moulins sont situées au levant et à l'extérieur du bâtiment principal. Une petite cour existait vers le midi sur laquelle se trouve l'escalier avec le pont en bois recouvrant le déversoir. Le tout figurant au cadastre sous les numéros « B » 142 et 189 et sous les noms de moulin de Villedieu et place Picard, pour une superficie de 86 mètres carrés. Et tous les autres immeubles par destination, tout le mécanisme des dits moulins, les noes, bief, arrière-bief, déversoir, vannes, droits de passage et tous autres droits, le tout non loué d'une valeur de 18000 francs.

Jules, Constant Lechevallier et Célina, Augustine Tétrel s'en étaient acquéreurs selon la transcription hypothécaire du 14 juin 1918 d'Auguste, Edmond Dudos, lieutenant-colonel d'infanterie, inspecteur général des sursis à l'Etat-major de la 12e région, et de Marie, Marguerite Aumont, son épouse. Les biens provenaient de la succession d'Augustine, Berthe Manoury, veuve de Marie, Joseph, Auguste Aumont, le 18 octobre 1912, et dont elle était seule et unique héritière. Une donation avait été faite le 31 octobre 1903 chez maître Leroux notaire à Montbray (5 E 22456). Les immeubles à Villedieu, Saultchevreuil-du-Tronchet, Gavray, en partage se consistent à Villedieu en un corps de bâtiment contigu à la rue du pont Chignon, à peu de distance de l'église de Villedieu, servant d'habitation et de moulin à blé à quatre tournants, actuellement occupé par monsieur Lemerre, avec ses meules, bluteries, vannages, biefs d'amont et d'aval, perrée, ponts, petite cour. Ce deuxième lot est attribué à Jules, Frédéric, Eugène Aumont.

Eugène, Philippe Manoury déclare le deux août 1878 le décès de son père Honoré Manoury, survenu le 5 février 1878 (volume 82 de la succession n° 15). Il était marié à Marie Legrand et le couple avait donné vie à deux enfants : ledit Eugène, Philippe et Ferdinand. La déclaration fait état entre autre de valeurs immobilières comprenant un moulin situé à Villedieu, rue du pont Chignon, lequel est loué à la veuve Lemerre (bail enregistré le 9 8bre 1877). Au décès de Julien, Ferdinand Aumont, survenu le 10 mars 1879, son fils, Marie, Joseph, Auguste, avocat à Vire, agissant comme époux de Berthe, Augustine Manoury, seule fille issue du mariage avec Marie, Pauline Farcy, obtient tout l'héritage dont le moulin de Villedieu (mutation de succession, volume 82, n° 224). A suivre.

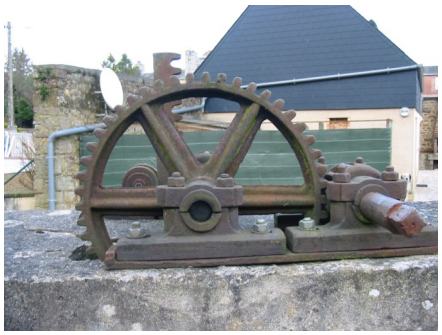

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.